



Délibération n° 31 / 2018

Département de l'Hérault  
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT  
- 7 JUIN 2018  
DRCL - PLATEFORME

L'an deux mille dix-huit, le quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Michelle CASSAR, Maire,

Etaient présents : Mesdames Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Danièle DUBOUCHER, Véronique GIMENEZ, Monique MARCILLAC, Marie-Thérèse MERCIER, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Katia TROCHAIN, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Cyrille AMIRAULT, M. Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, M. Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Jean-Marie POURTIER, Bernard PRIOU, Rémi SIE, Thierry QUILES,

Absents excusés : Mme Isabelle BARDIN (pouvoir à Mme Michelle CASSAR), , Mme Isabelle IRIBARNE (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Gaspard MESSINA (pouvoir à Mme Michèle WASSELIN), M. Joseph MARCO (pouvoir à Mme Danièle DUBOUCHER), M. Patrick MATTERA (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Sécurité - Fête locale 2018 - Protocole d'accord entre la commune et la gendarmerie nationale -  
Autorisation de signature**

*Madame Michèle WASSELIN, conseillère municipale, expose au Conseil municipal :*

Dans le cadre de la préparation de la fête locale de Pignan qui se tiendra du 11 au 14 août prochain et conformément à la circulaire préfectorale relative à l'organisation des fêtes taurines du 15 janvier 2018, la Gendarmerie nationale et la commune souhaitent, au travers d'un protocole d'accord, prendre toutes les dispositions permettant le renforcement du niveau de sécurisation.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité

- APPROUVE le protocole d'accord entre la commune et la Gendarmerie nationale relative à l'organisation de la fête locale qui aura lieu du 11 au 14 août 2018,
- AUTORISE Madame le Maire à signer le protocole ainsi que tout document relatif à cette affaire.

**Commune de PIGNAN (Hérault)**

**Délibération n° 31/2018**

**Objet : Sécurité - Fête locale 2018 - Protocole d'accord entre la commune et la gendarmerie nationale - Autorisation de signature**

Nombre de conseillers en exercice : 29  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 29 (dont 5 pouvoirs)  
Votes : 29  
Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0



POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;  
que la convocation du conseil avait été faite le 29 mai 2018.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN